

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R03-2024-023

PUBLIÉ LE 25 JANVIER 2024

Sommaire

CABINET DU PREFET / PREFET

R03-2024-01-25-00001 - Arrêté du 25 janvier 2024 portant attribution de la Médaille d'honneur des Sapeurs-Pompiers au titre de la promotion de janvier 2024 (3 pages)

Page 3

CABINET DU PREFET

R03-2024-01-25-00001

Arrêté du 25 janvier 2024 portant attribution de
la Médaille d'honneur des Sapeurs-Pompiers au
titre de la promotion de janvier 2024



PRÉFET DE LA GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services du Cabinet
Bureau de la représentation de l'État

Arrêté 25 janvier 2024 portant attribution de la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers au titre de la promotion de janvier 2024

Le Préfet de la Guyane

- Vu** la loi du 19 mars 1946 érigeant en département la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et la Réunion ;
- Vu** le décret du 7 juillet 1947 relatif à l'organisation départementale et à l'institution préfectorale dans les nouveaux départements ;
- Vu** le décret n° 81-1117 du 10 décembre 1981 modifiant certaines parties du statut de Sapeurs-Pompiers et notamment l'article R 352-52 concernant la Médaille avec rosette ;
- Vu** le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié relatif aux dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs pompiers professionnels et volontaires ;
- Vu** le décret n° 2019-468 du 16 mai 2019 modifiant le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs pompiers ;
- Vu** le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;
- Vu** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Antoine POUSSIER, administrateur de l'État du deuxième grade, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;
- Vu** le décret du 15 septembre 2021 portant nomination de M. Mathieu GATINEAU, conseiller référendaire à la cour des comptes, détaché en qualité de secrétaire général des services de l'État, responsable de la coordination des politiques publiques, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

- Vu** le décret du 3 janvier 2024 portant nomination de M. Jérôme MILLET, administrateur de l'État, en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;
- Vu** l'arrêté n° R03-2023-04-03-00001 du 3 avril 2023 portant organisation des services de l'État en Guyane ;
- Vu** l'arrêté n° R03-2024-01-12-00002 du 12 janvier 2024 portant délégation de signature à M. Jérôme MILLET, directeur de cabinet, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles ;
- Vu** la demande de Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Guyane en date du 10 novembre 2023 ;
- Sur** proposition de Monsieur le directeur de cabinet, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles ;

ARRÊTE :

Article 1 : La Médaille d'honneur est décernée aux sapeurs-pompiers dont les noms suivent et qui ont constamment fait preuve de dévouement dans l'exercice de leurs fonctions :

MÉDAILLE D'OR

Monsieur Clotaire Claude CIPPE
Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires - Centre de secours de Macouria.

Monsieur Claude Edwige GEVILLE
Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires - Centre de secours de Saint-Laurent-du-Maroni.

Monsieur Tony STANIS
Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires - Centre de secours de Macouria.

MÉDAILLE D'ARGENT

Monsieur Alan Norbert AGOSTI
Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels - Centre de secours de Saint-Laurent-du-Maroni.

Monsieur Henri-Claude Salomé BUNCH
Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires - Centre de première intervention d'Iracoubo.

Madame Francinara DA SILVA
Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels – Groupement opération – Centre de Traitement d'Alerte.

Monsieur Sylvio FRANCOIS
Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires - Centre de secours de Kourou.

Monsieur Manuel JEAN-BAPTISTE
Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels - Centre de secours de Saint-Laurent-du-Maroni.

Monsieur Olivier JOSEPH
Sergent-chef de sapeurs-pompiers professionnels - Centre de secours de Saint-Laurent-du-Maroni.

Monsieur José André SALOMON
Lieutenant de 1ère classe de sapeurs-pompiers professionnels – Groupement formation.

Monsieur Pascal WILLIAM
Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires - Centre de première intervention d'Iracoubo.

MÉDAILLE DE BRONZE

Monsieur Serge François LESPERANCE
Sergent de sapeurs-pompiers professionnels - Centre de secours de Kourou

Monsieur Olivier Pascal MONIMOFOU
Infirmier principal de sapeurs-pompiers volontaires – Service de santé médical et de secours

Article 2 : Le secrétaire général des services de l'État et le directeur de cabinet, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Guyane.

Cayenne, le 25 JAN. 2024

P/ le Préfet,
le directeur de cabinet,
directeur de général de la sécurité,
de la réglementation et des contrôles




Jérôme MILLET